

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GIE DE CHALONS sur la commune principale de l'AIOT 3 Rue du Docteur Cugnot 51000 Châlons-en-Champagne.

La référence de votre dossier est A-4-4OCYFVDIA et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/04/2024 à 14h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration du bénéfice des droits acquis**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **51742785200010**

Raison sociale **GIE DE CHALONS**

Forme juridique **Groupement d'intérêt économique (GIE)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Signataire

Qualité : **ADMINISTRATEUR DU GIE**

Référent

Fonction : **ADMINISTRATEUR DU GIE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GIE DE CHALONS**

Description des activités :

Les magasins Grand Frais s'inspirent de l'ambiance et de la configuration des halles traditionnelles et des marchés couverts. Ils réunissent en un seul et même lieu, 5 professionnels de l'alimentation : - Un primeur - Un épicier - Un boucher charcutier - Un fromager - Un poissonnier
Le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) de Chalons, en activité depuis 2009, gère le magasin Grand Frais, localisé Zone des Crayères - Route de Montmirail à Chalon en Champagne (51000). Il

occupe la parcelle cadastrale n°359 de la section BY du cadastre de Chalons en Champagne pour une superficie de 6456m². Le magasin, en simple rez-de-chaussée, occupe une superficie d'environ 1830m² dont 878m² de surface de vente, une réserve (chambre froide et annexe) et locaux technique pour une surface d'environ 600m² et des locaux sociaux et bureau pour une surface de 177m². Pour l'activité concernée, le magasin de Chalons en Champagne stock et met en œuvre des fluides frigorigènes dans des équipement frigorifiques clos de capacités unitaires supérieures à 2kg. La quantité cumulée de fluide présente dans l'installation est supérieure à 300kg. De ce fait, l'installation est classée sous le régime de déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 1185 (DC) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces équipements (>2kg unitaire de fluide frigo) sont : - Un groupe frigorifique en local coupe-feu au rez-de-chaussée, dénommé "centrale positive" contenant 300kg de fluide R449A (419,1 teq CO₂) pour les activités boucherie, crèmerie, fruit, légumes, poissonnerie. - Un groupe frigorifique en terrasse dénommé "rooftop lennox" circuit 1 contenant 10,5kg et le circuit 2 contenant 10,5kg de fluide R410A (21,92 teq CO₂) pour la climatisation du magasin. - Un groupe frigorifique en terrasse dénommé "climatisation caisse" contenant 5,8kg de fluide R410A (12,11 teq CO₂) pour la climatisation des caisses.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **3 Rue du Docteur Cugnot 51000 Châlons-en-Champagne**

X : 797613

Y : 6873416

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 326.8 kg	DC	300+10, 5+10,5+5,8

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**